

Principes de contrôle du matériel

Le constat

Le constat est le suivant :

- Le **contrôle complet** du matériel (équivalent des contrôles FIS) n'est pas réalisable sur les compétitions nationales et les enjeux ne justifient pas d'alourdir les tâches des organisateurs.
- L'ajustement permanent du matériel des jeunes athlètes et des anciens coureurs est fastidieux et trop coûteux.

néanmoins

- L'équité doit être préservée.
 - Les abus avérés doivent être sanctionnés.
 - Les athlètes doivent être formés et être habitués au mode de contrôle des compétitions FIS.
-

Objectif

L'objectif est le suivant :

- Assurer la sécurité des athlètes
 - Assurer l'équité des compétitions sans limiter la participation
 - Préparer les jeunes athlètes aux modalités de contrôle des compétitions internationales
-

Gentlemen agreement

Les moyens en officiels sur les compétitions nationales ne permettent pas de mettre en place un contrôle du matériel fiable et indiscutable, comme peut le faire la FIS.

Le principe de confiance mutuelle doit être appliqué et chaque coach se doit d'inscrire des athlètes qui utilisent du matériel conforme aux règles en vigueur. Ce principe s'applique également aux coaches des collectifs nationaux lorsqu'ils prennent en charge les athlètes sur des compétitions nationales.

En cas d'excès et de non-respect des règles de conformité d'équipement remarqués par les coaches avant la compétition, ils devront informer le jury et le coach concerné. Le coach devra intervenir en premier lieu auprès de l'athlète impliqué pour la mise en conformité ou le retirer de la compétition.
